

# Réseau « performance des bâtiments publics » à l'échelle Grand Est

## Réunion « Alsace » du 21 mars 2017

### Sélestat

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
**CRÉISSANCE VERTE**



# Réseau « performance des bâtiments publics »

## Structuration du réseau à l'échelle du Grand Est:

- Comité de pilotage :  
DREAL,  
Région,  
ADEME,  
Pôle Fibres-Énergivie  
CEREMA
- Territorialisation de l'animation : 2 x 3 réunions par an avec adaptation de l'ordre du jour et des intervenants.
- 1er semestre : Application loi TECV, dispositifs financiers régionaux  
21 mars à Sélestat, 28 mars à Nancy et 30 mars Châlons
- 2ème semestre : BIM/gestion de patrimoine



# Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités : démarche CUBE 2020, rencontres régionales de la commande publique sur l'innovation dans le bâtiment**
- **Veille réglementaire**

# Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités : démarche CUBE 2020, rencontres régionales de la commande publique sur l'innovation dans le bâtiment**
- **Veille réglementaire**

# Ministère et directions régionales

Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
chargée des Relations internationales sur le climat

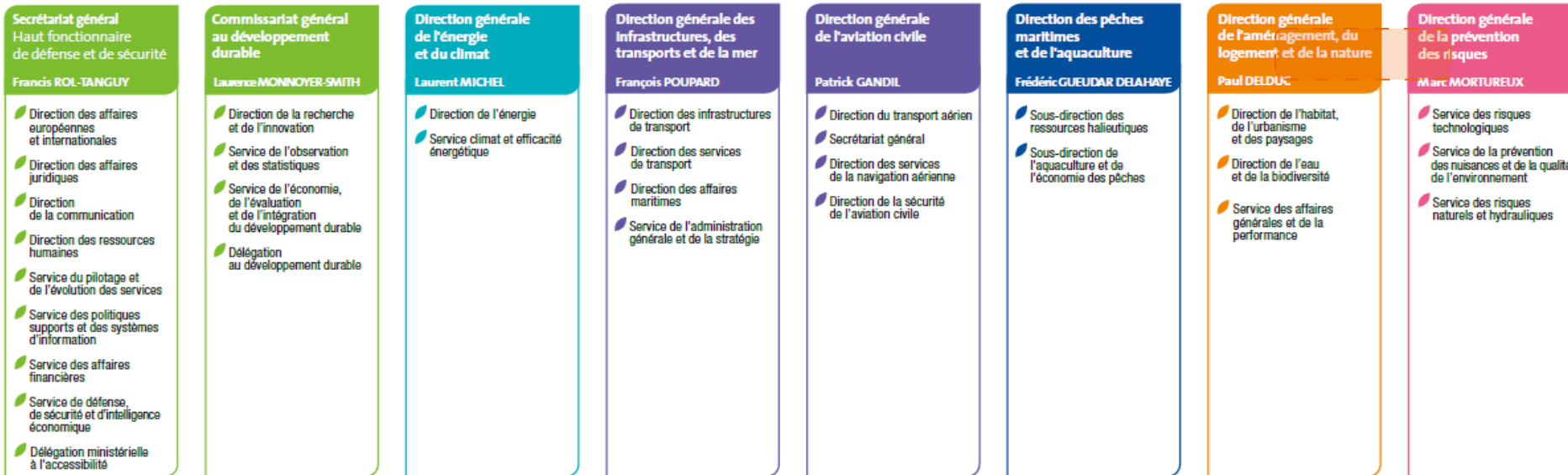
**Ségolène ROYAL**

Secrétaires d'État

Chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche  
**Alain VIDALIES**

Chargée de la Biodiversité  
**Barbara POMPILI**

## Administration centrale



## Services territoriaux

### Niveau régional, interrégional ou interdépartemental

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
  - en Ile-de-France
  - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### Niveau départemental\* interministériel

- Interministériel
  - Directions départementales des territoires (DDT)\*\* ou directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)\*\*
- Pour certaines missions :
  - Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)\*\*
  - Directions départementales de la protection des populations (DOPP)\*\*
  - Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)\*\*

### En outre-mer

- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) Guadeloupe - Guyane - Martinique - Mayotte - La Réunion
- Directions de la mer (DM) Guadeloupe - Guyane - Martinique - Sud océan Indien
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) Saint-Pierre et Miquelon





# DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT - GRAND EST

## mission zone de défense

**Éric GONAND**  
chef de mission  
03 87 62 81 91

**Laurent DARLEY**  
directeur régional adjoint  
[transport et évaluation environnementale]  
03 88 13 05 02

**Renaud LAHEURTE**  
directeur régional adjoint  
[aménagement logement]  
03 87 62 82 04

**Emmanuelle GAY**  
directrice régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
03 87 62 82 00

**Michel MONCLAR**  
directeur régional adjoint  
[environnement et risques]  
03 87 62 82 01

**Jean-Marc PICARD**  
directeur régional adjoint  
[organisation et communication]  
03 87 62 82 02

**Dominique VALLÉE**  
directeur régional adjoint  
[dialogue social et ressources humaines]  
03 51 41 62 13

## directeur de projet

**Gérard DELFOSSE**  
A 304  
03 51 41 64 81

## direction

## service pilotage

[ SP ]

**Karine DAL CANTON**  
chef de service  
03 87 62 81 15

- Adjointe au chef de service  
Agnès COURTY ..... 03 87 62 81 22
- Gestion budgétaire**  
Yveline DE ROYER ..... 03 87 62 82 52
  - Emplois et compétences**  
Stéphanie ZIMMERMANN ..... 03 87 62 81 23
  - Gestion administrative et paie**  
Sylvain PÉLUSSE ..... 03 87 62 81 89  
Adjointe :  
Anne COUDIN ..... 03 87 62 81 89
  - Services sociaux régionaux**  
Myriam PRADO ..... 03 87 62 81 98
  - CFER et International**  
Delphine TILLHARDT ..... 03 88 13 06 82  
N.C. .... 03 ..... 03 ..... 03
  - Qualité**  
N.C. .... 03 ..... 03 ..... 03
  - Communication animation**  
Agnès COURTY ..... 03 87 62 81 22

## secrétariat général

[ SG ]

**Patrick CHENOT**  
chef de service  
03 87 62 83 12

- Adjointe au chef de service
- Marc Érika PEROT ..... 03 87 62 83 06
  - Stéphane Aurélie GARDÉS ..... 03 88 13 07 34
  - Chloé en Champagne Sylvie FORQUIN ..... 03 51 41 62 77
  - Bespoke RH**  
Océane ALDEGAN ..... 03 51 41 62 61
  - Ressources humaines**  
Claudine BERGER ..... 03 87 62 81 50  
Adjointe :  
Julie CHEVALIER ..... 03 87 62 83 03
  - Affaires financières**  
Caroline MARTIN ..... 03 87 62 83 04  
Adjoint :  
François TORCASO ..... 03 87 62 83 13
  - Moyens généraux**  
Egal PÉLOU ..... 03 87 62 83 06  
Adjoint :  
Alix GILMELLI ..... 03 87 62 83 22

## service évaluation environnementale

[ SEE ]

**Vincent MATHIEU**  
chef de service  
03 88 13 06 35

- Adjoint au chef de service  
Régis TINGUY ..... 03 88 13 06 36
- Projets**  
Régis TINGUY ..... 03 88 13 06 36
  - Plans - Programmes**  
Laurent MARDIAL ..... 03 88 13 06 60

## service connaissance et développement durable

[ SCDD ]

**Carole CARBONNIER**  
chef de service (p.l.)  
03 51 41 62 39

- Adjointe au chef de service  
N.C. .... 03 51 41 62 39
- Pilotage de la connaissance**  
Carole CARBONNIER ..... 03 51 41 62 39
  - Connaissance territoriale et analyse statistiques**  
Jean-Paul STABES ..... 03 88 13 06 53  
Adjointe :  
Sofie SCHILLIN ..... 03 51 41 61 75
  - Promotion du développement durable**  
Richard MARZET ..... 03 87 56 42 27
  - SIG diffusion des données**  
Françoise MATHONNET ..... 03 51 41 62 35

## service eau, biodiversité, paysages

[ SEBP ]

**Charles VERGOBBI**  
chef de service  
03 88 13 06 94

- Adjointe au chef de service  
N.C. .... 03 51 41 64 11
- Plan de plaineau Champagne**  
Muriel ROBIN ..... 03 51 41 64 13  
Adjointe :  
Jens SPINERT ..... 03 51 41 62 26
  - Eau Seine Normandie**  
N.C. .... 03 ..... 03
  - Eau Meuse-Rhin et connaissance**  
Françoise WENDANG ..... 03 87 56 42 34  
Adjointe :  
Patricia LAHAYE ..... 03 87 62 01 91
  - Vallées et plateaux normands**  
Dany VITRINE ..... 03 87 56 42 88  
Adjointe :  
Dany PÉCHIN ..... 03 87 56 42 88
  - Espaces et territoires naturalistes**  
Benoît PEIS ..... 03 88 13 06 84  
Adjointe :  
Dominique DEHN ..... 03 88 13 06 62
  - Rhin Vosges**  
Cécile BROUËRE ..... 03 88 13 06 83
  - Délégation de bassin Rhin-Meuse**  
Alan LÉROUX ..... 03 87 56 42 67
  - Aire thématique eau et biodiversité**  
Françoise MARDIAL ..... 03 88 13 06 63
  - Animation police de l'eau et de la nature**  
Armand BELLET ..... 03 87 62 01 64

## service prévention des risques naturels et hydrauliques

[ SPRNH ]

**Nicolas PONCHON**  
chef de service  
03 51 41 64 79

- Adjoint au chef de service  
Raymond VICTORE ..... 03 51 41 64 58
- Ouvrages hydrauliques**  
Pierre BARNIER ..... 03 51 41 63 62
  - Risques naturels**  
N.C. .... 03 ..... 03
  - Meuse - Moselle**  
Philippe RESTROT ..... 03 87 62 01 71  
Adjointe :  
Philippe BATTAGLIA ..... 03 87 62 01 78
  - Rhin Saône**  
Laurent PHEPPOTIAUX ..... 03 88 13 07 01
  - Rhin et systèmes continus**  
Émilie MATSONNIVE ..... 03 51 41 64 54  
Adjointe :  
Florent FÉRET ..... 03 88 13 06 73  
Adjointe :  
Valérie DE CHANDA ..... 03 88 13 06 82

## service prévention des risques anthropiques

[ SPRA ]

**Anne-Florie LE CLEZIO CORON**  
chef de service  
03 87 56 42 16

- Adjointe au chef de service  
N.C. .... 03 51 41 64 43
- Risques chroniques**  
Philippe LAURENT ..... 03 88 13 06 30
  - Risques aigus**  
Emmanuel DANTE ..... 03 88 13 06 11  
Adjointe :  
Marie DOMANGE (p.l.) ..... 03 51 41 64 42  
Adjointe :  
Mathieu KESPELT ..... 03 87 56 42 60
  - Risques accidentels**  
Jacques MOLE ..... 03 87 56 42 59  
Adjointe :  
Anita BOIT ..... 03 88 13 06 20  
Adjointe :  
Lyn DUBET ..... 03 87 56 42 91  
Adjointe :  
Stéphanie BAUDRY (p.l.) ..... 03 51 41 64 46
  - Risques miniers**  
Pascale HANNOU ..... 03 87 56 42 43  
Adjointe :  
Marc LITZENBURGER ..... 03 87 56 42 25
  - Coordination**  
Iris SALAMANCA ..... 03 87 56 42 17

## service transports

[ ST ]

**Guy TREFFOT**  
chef de service  
03 88 13 07 71

- Adjoint au chef de service  
Étienne HILL ..... 03 87 62 83 41
- Maitrise d'ouvrage routière**  
Strasbourg  
Laurence FÉLDMANN ..... 03 88 13 07 73  
Adjointe :  
Jean Luc NAIRON ..... 03 88 13 07 87
  - Maitrise d'ouvrage routière**  
Châlons-en-Champagne  
Grand-Delfosse ..... 03 51 41 64 81  
Adjointe :  
Dominique GUILLET ..... 03 51 41 64 89
  - Maitrise d'ouvrage routière**  
Metz  
Océane LAURE ..... 03 87 62 83 59  
Adjointe :  
Stéphanie HERBERDET ..... 03 87 62 83 72
  - Mobilité**  
David LEHARID ..... 03 88 13 07 82  
Adjointe :  
Michel JEAN ..... 03 88 13 07 83
  - Régulation transport routière**  
Adjointe :  
Mickael FIEBI ..... 03 88 13 08 01  
Adjointe :  
Mickael FIEBI ..... 03 87 62 83 81
  - Qualités véhiculaires**  
Manuel VERGÈRE ..... 03 51 41 64 90  
Adjointe :  
François COCOT ..... 03 88 13 07 90  
Adjointe :  
Cécile DEBANCY ..... 03 87 62 83 46
  - Finances, programmation, RH**  
Océane HES ..... 03 88 13 07 72

## service transition énergétique, logement, construction

[ STELC ]

**Claire CHAFFANJON**  
chef de service (p.l.)  
03 88 13 07 51

- Adjointe au chef de service  
N.C. .... 03 ..... 03
- Transition énergétique et qualité de l'air**  
Guillaume GAURY ..... 03 88 13 07 30
  - Construction-Bâtiment durables**  
Mickael FIEBI ..... 03 88 13 07 40
  - Logement**  
Manuelle DEPUY ..... 03 87 62 82 29  
Adjointe :  
Sophie NAUDIN ..... 03 87 62 82 30
  - Mission plan de rénovation énergétique de l'habitat - Bâtiment Santé**  
Véronique NAUDIN ..... 03 87 62 81 61

## service aménagement, énergies renouvelables

[ SAER ]

**Alba BERTHELEMY**  
chef de service (p.l.)  
03 51 41 63 67

- Adjointe au chef de service  
N.C. .... 03 ..... 03
- Stratégie régionale d'aménagement**  
Sophie MOISER ..... 03 88 13 07 60
  - Appui aux conseils aux territoires**  
Aurélien LEBLANC ..... 03 51 41 63 94
  - Energies renouvelables**  
Jean Jacques FORQUIN ..... 03 51 41 63 11  
Adjointe :  
Corinne BÉLIER ..... 03 51 41 63 10
  - Experte**  
Jennifer LÉZQUIS ..... 03 51 41 62 40
  - Finances**  
Alexandra BONNE ..... 03 87 62 82 36  
Adjointe :  
Agnès JONNET ..... 03 87 62 82 34

## unité départementale Ardennes

[ UD 08 ]

**Philippe BAUDRY**  
chef d'unité  
03 24 59 68 31

Adjoint au chef d'unité  
N.C. .... 03 ..... 03

## unité départementale Aube / Haute-Marne

[ UD 10/52 ]

**Laurent EUDES**  
chef d'unité (p.l.)  
03 25 82 66 27  
Haute-Marne : 03 25 30 20 52

Adjoint au chef d'unité  
N.C. .... 03 ..... 03

## unité départementale Marne

[ UD 51 ]

**Mathieu RIQUART**  
chef d'unité  
03 26 77 33 51

Adjoint au chef d'unité  
N.C. .... 03 ..... 03

## unité départementale Meurthe-et-Moselle / Meuse

[ UD 54/55 ]

**Pascal PELINSKI**  
chef d'unité  
03 83 36 80 50

Adjoint au chef d'unité  
Hubert MENESSIER ..... 03 83 36 80 47  
Denis MARÉ ..... 03 29 46 48 72

## unité départementale Moselle

[ UD 57 ]

**Maxime COURTY**  
chef d'unité  
03 87 56 85 27

Adjoint au chef d'unité  
Florence BERNO ..... 03 87 56 85 24  
Philippe SCHINDLER ..... 03 87 56 42 17

## unité départementale Bas-Rhin

[ UD 67 ]

**Pascal LAJUGIE**  
chef d'unité  
03 88 13 08 61

Adjoint au chef d'unité  
Jean Marc HUG ..... 03 88 13 08 22

## unité départementale Haut-Rhin

[ UD 68 ]

**Jacques VALLART**  
chef d'unité  
03 89 66 66 80

Adjoint au chef d'unité  
Mélina LACHAMBRE ..... 03 89 66 66 79

## unité départementale Vosges

[ UD 88 ]

**Christophe TEJEDO**  
chef d'unité  
03 29 33 66 20

Adjoint au chef d'unité  
N.C. .... 03 ..... 03

- C** Piloté Châlons
- M** Piloté Metz
- S** Piloté Strasbourg
- P** Sites de pilotage
- (p.l.)** Par Interim
- N.C.** Non connu



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE



**Claire CHAFFANJON**

chef de service par intérim  
03 88 13 07 51

mission  
**plan de rénovation  
énergétique de  
l'habitat - Bâtiment  
Santé**



**Véronique  
MAZOYER**  
chef de mission  
03 87 62 01 61

pôle  
**habitat logement**



**Manuelle  
DUPUY**  
chef de pôle  
03 87 62 82 29

adjointe au chef de pôle  
**Sophie NAUDIN**  
03 87 62 82 30

Site de Metz

pôle  
**transition  
énergétique et  
qualité de l'air**



**Guillaume  
GAUBY**  
chef de pôle  
03 88 13 07 30

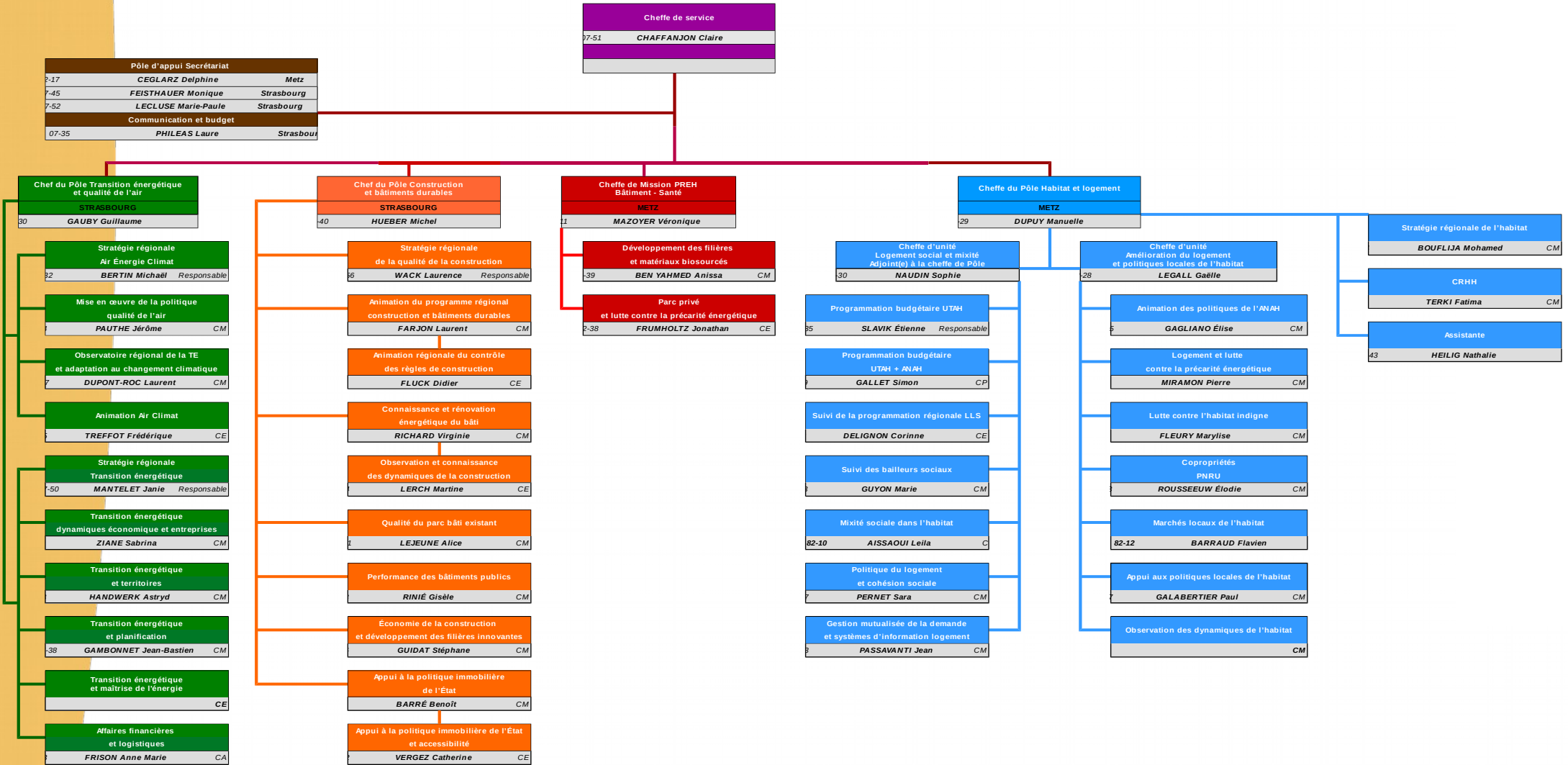
pôle  
**construction -  
bâtiment durables**



**Michel  
HUEBER**  
chef de pôle  
03 88 13 07 40

Site de Strasbourg

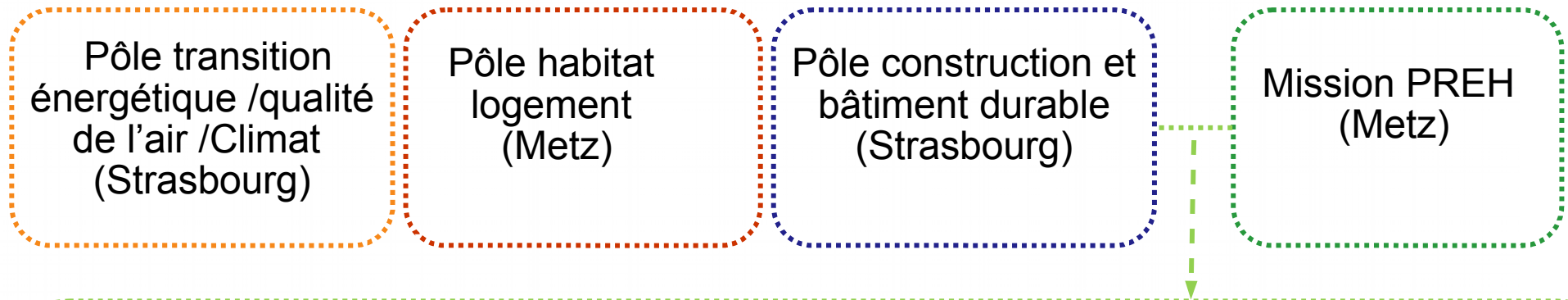
# Service Transition Énergétique, Logement, Construction





# Missions de la DREAL Domaine Bâtiment/construction

## Un service Transition énergétique Logement Construction « TELC »



### Développer une stratégie régionale partagée de transition énergétique :

- Contribuer au pilotage régional d'une politique ambitieuse de **rénovation énergétique de l'habitat, tant du point de vue de la massification que de la qualité des rénovations**
- Assurer le rôle d'animation de l'État vis à vis des acteurs publics et professionnels de la construction, en particulier dans le **développement de filières innovantes (bois construction, chanvre, maquette numérique,..) : porter les politiques, expliquer les réglementations, mettre en œuvre une politique de contrôle**
- Contribuer à la mise en œuvre d'une **gestion responsable et durable des bâtiments publics**

# Actions de la DREAL bois et matériaux bio-sourcés

## Connaître les enjeux, accompagner et soutenir les projets permettant le développement des filières bois et bio-sourcés dans le domaine du bâtiment

- État des lieux de la filière chanvre et bois
- Programme de rénovation bois logement social
- Création d'une gamme de menuiserie bois parc régional Vosges du Nord
- Concours d'architecture « bâtiments biosourcés »
- Études sur la rénovation du bâti ancien
- Participation au diagnostic agroressources régional



## Animer le réseau d'acteurs de la filière

- Animation d'un réseau d'« ambassadeurs des matériaux biosourcés » : formations, partage de bonnes pratiques
- Rencontres avec les organisations professionnelles
- Membre de la Commission Régionale Forêt Bois et de ses groupes de travail

## Communiquer et sensibiliser pour promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés afin de massifier les solutions de rénovation bois et biosourcés

- Intervention lors de journées d'information, de sensibilisation (aménagement, logement, construction, énergie)
- E-lettre...

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE

# Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités : démarche CUBE 2020, rencontres régionales de la commande publique sur l'innovation dans le bâtiment**
- **Veille réglementaire**

Le secteur du bâtiment, enjeu central de la transition énergétique et environnementale

LE BÂTIMENT AU COEUR  
DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

**123** MILLIONS DE  
TONNES DE CO<sub>2</sub>

sont émises chaque année  
par le secteur du bâtiment

**75 000** EMPLOIS

pourraient être créés dans le  
bâtiment grâce à l'accélération  
de la rénovation énergétique.

**44 %** DE L'ÉNERGIE  
CONSOMMÉE

en France provient du secteur  
du bâtiment (contre 31,3 % pour  
les transports).

**500 000**

LOGEMENTS feront l'objet  
d'une rénovation thermique  
chaque année à compter de 2017.

UNE TRANSITION DÉJÀ EN MARCHÉ

**422** TERRITOIRES À  
ÉNERGIE POSITIVE

bénéficiant d'un fonds de 750 millions  
d'euros en 3 ans ayant permis  
moins d'émissions de CO<sub>2</sub>.

**60**

En région Grand Est



# Les principaux textes

## ***Les mesures relatives à la rénovation énergétique pour les bâtiments publics***

### **Principales dispositions**

#### **Article 14 – Travaux de rénovation énergétique « embarqués »**

*Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables*

*Guide de prescriptions techniques de l'ADEME*

#### **Article 17 – Obligation de réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments à usage tertiaire ou délivrant un service public**

**Décret « tertiaire »**

### **Autres dispositions**

#### **Article 7 – Dérogations aux règles d'urbanisme**

*Décret n° 2016-802 du 15 juin 2016 facilitant la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour la mise en œuvre d'une isolation thermique ou d'une protection contre le rayonnement solaire*

#### **Article 14 – Caractéristiques acoustiques à respecter lors de travaux de rénovation importants**

*Décret n° 2016-798 du 14 juin 2016 relatif aux travaux d'isolation acoustique en cas de travaux de rénovation importants*

*Arrêté à venir*



## Les mesures relatives aux constructions neuves

**Article 8** – Exemplarité des constructions neuves sous MOA Etat, établissements publics ou collectivités

*Décret n°2016-1821 du 21 décembre 2016*

*Arrêté en cours*

**Article 8** – Bonus de constructibilité

*Décret n° 2016-856 du 28 juin 2016 fixant les conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité prévu au 3° de l'article L. 151-28 du code de l'urbanisme*

*Arrêté du 12 novembre 2016*



## **Autres dispositions**

### **Les mesures favorisant le développement des véhicules électriques et les modes doux**

#### **Article 41 - Infrastructures pour véhicules électriques et vélos**

##### Obligations pour les bâtiments neufs

*Décret n° 2016-968 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs*

*Arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R. 111-14-8 du code de la construction et de l'habitation*

*Arrêté du 3 février 2017 sur les caractéristiques des installations de **recharge des véhicules électriques ou hybrides** et sur le **stationnement vélo** dans les bâtiments neufs*

## **Mesures diverses**

#### **Article 9 – Evolutions relatives au CSTB**

*Décret n° 2016-551 du 4 mai 2016 relatif au Centre scientifique et technique du bâtiment*

#### **Article 10 – Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique**

*Décret n° 2015-1554 du 27 novembre 2015 relatif au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique*

#### **Article 93 – Récupération des déchets des produits de construction**

*Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets*





## *Vers des bâtiments neufs à énergie positive et à faible empreinte carbone*



<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>



# Bâtiment et ville durables

Contexte

L'expérimentation

# Bâtiment et ville durables

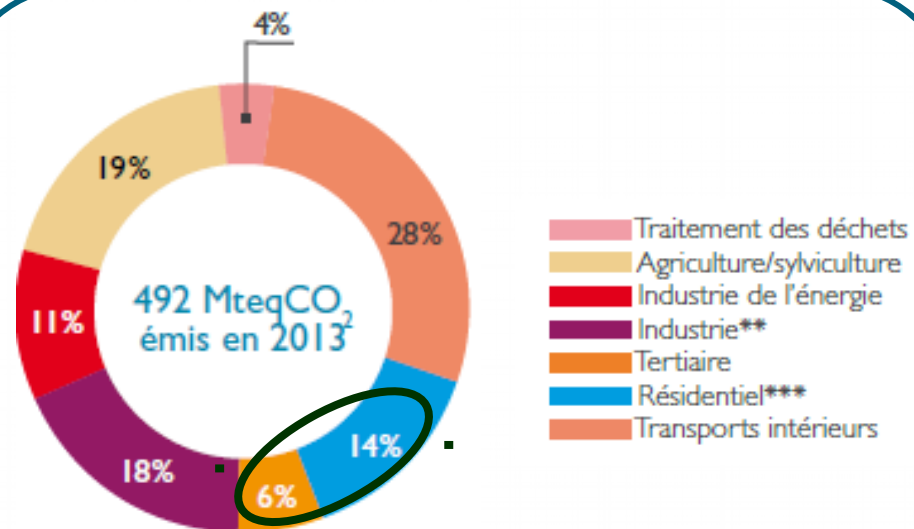
Contexte

L'expérimentation

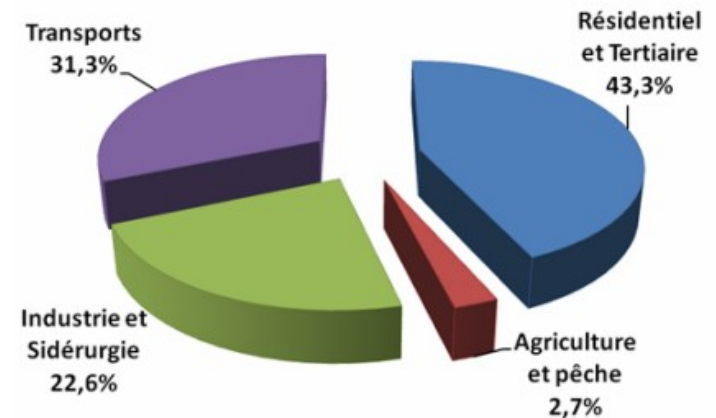
# Le bâtiment en chiffres

## ➤ Parc existant

### Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteur en France



Source : Chiffres-clés climat, air et énergie, Ademe, édition 2015



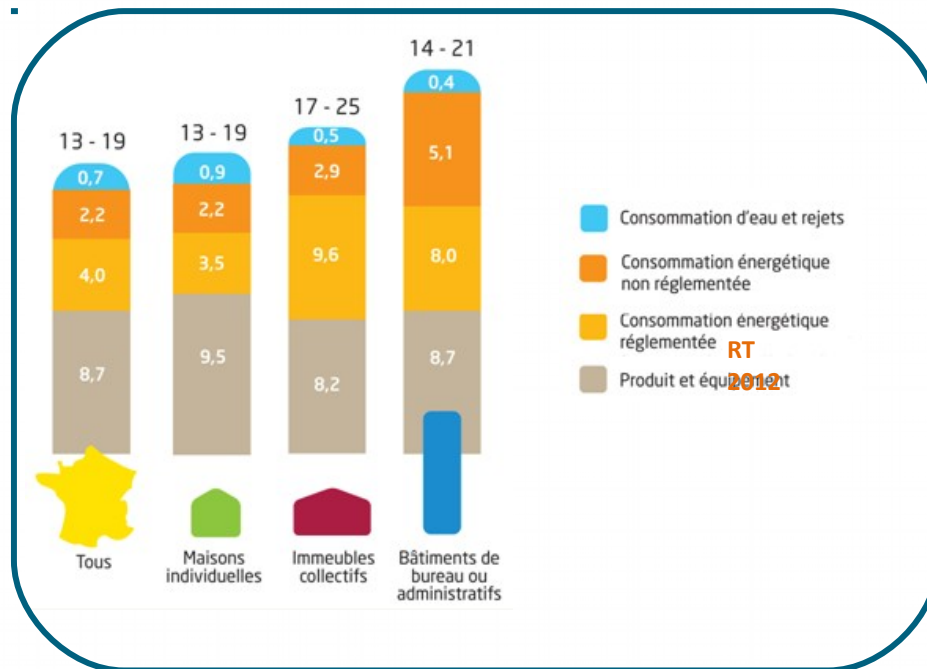
Source : ADEME, 2009

### Répartition des consommations énergétiques en France selon les différents secteurs d'activité

# Le bâtiment en chiffres

## Le bâtiment neuf

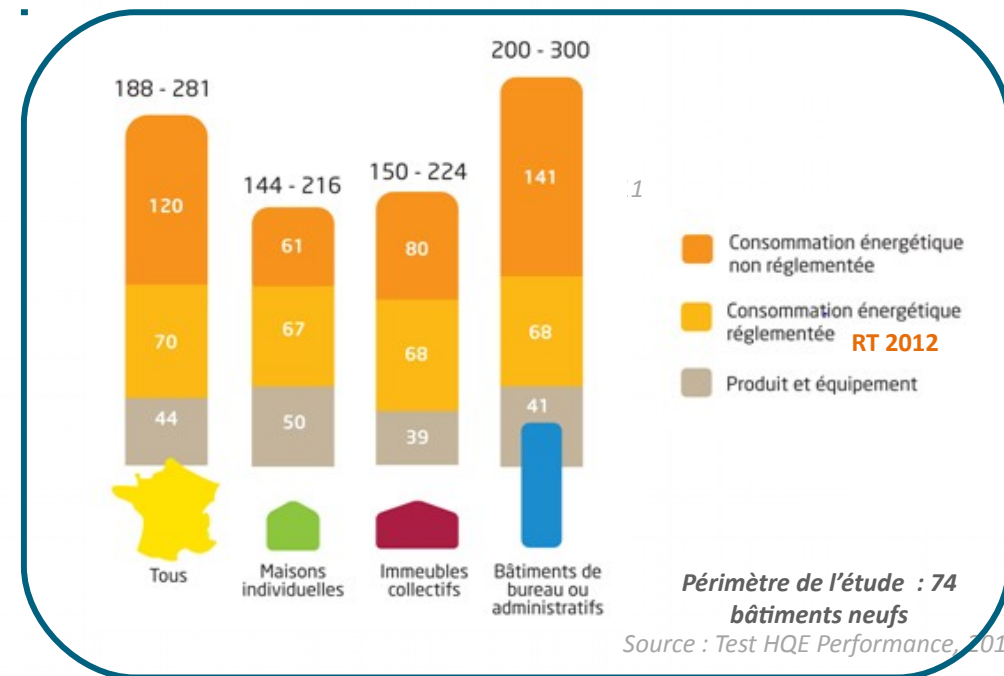
Emissions de gaz à effet de serre en kg eq. CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> SHON/an



Plus de 50% des Emissions de Gaz à Effet de Serre dues

- aux produits de construction et équipements

Consommation d'énergie primaire totale en kWh/m<sup>2</sup> SHON/an



Pour les logements individuels et collectifs, plus de 50% de l'utilisation d'énergie primaire est issue

- De la consommation énergétique règlementée
- Des produits de construction et équipements



# Vers une réglementation environnementale

## ➤ 1<sup>er</sup> étape : Concertation de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire

➤ *Avril 2015 – été 2016*

Comité de suivi

7 groupes de travail

Concertation

Référentiel  
Energie – Carbone

- Méthode de calcul
- Données
- Niveaux de performance

## ➤ 2<sup>nde</sup> étape : L'expérimentation

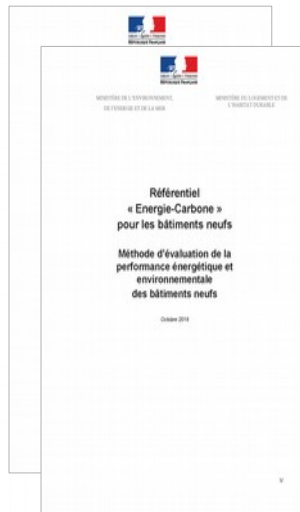
# Bâtiment et ville durables

Le contexte

L'expérimentation

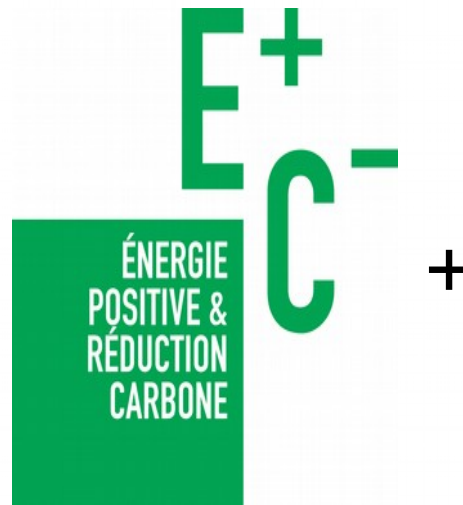
# Les 3 piliers de l'expérimentation

Référentiel  
« énergie - carbone »



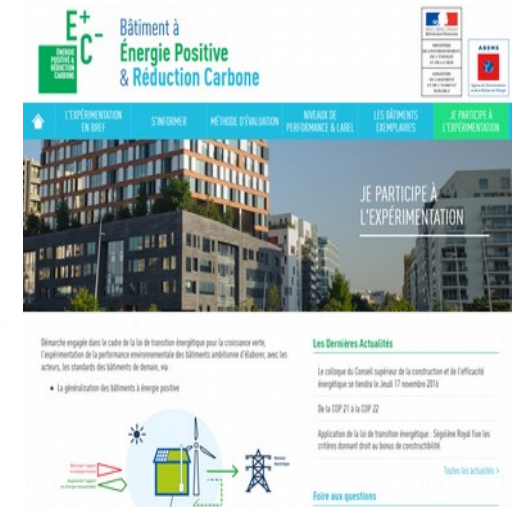
**Évaluer**  
sur une même base

Label



**Valoriser**  
les projets pilotes

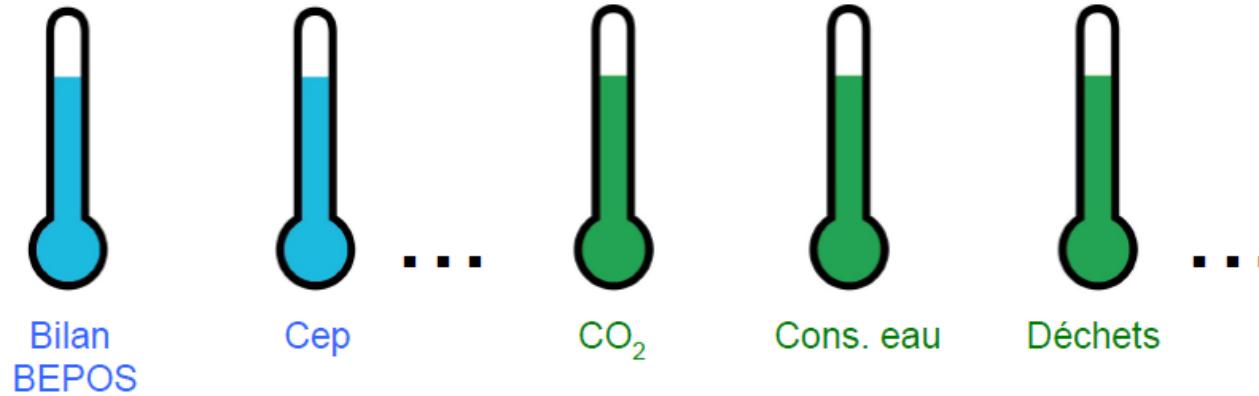
Observatoire



**Capitaliser & Accompagner**  
les expériences      les acteurs

# Les principes méthodologiques

Le référentiel regroupe le calcul d'un ensemble d'indicateurs



**Performance énergétique**  
en phase d'usage

**Performance environnementale**  
sur le cycle de vie du bâtiment

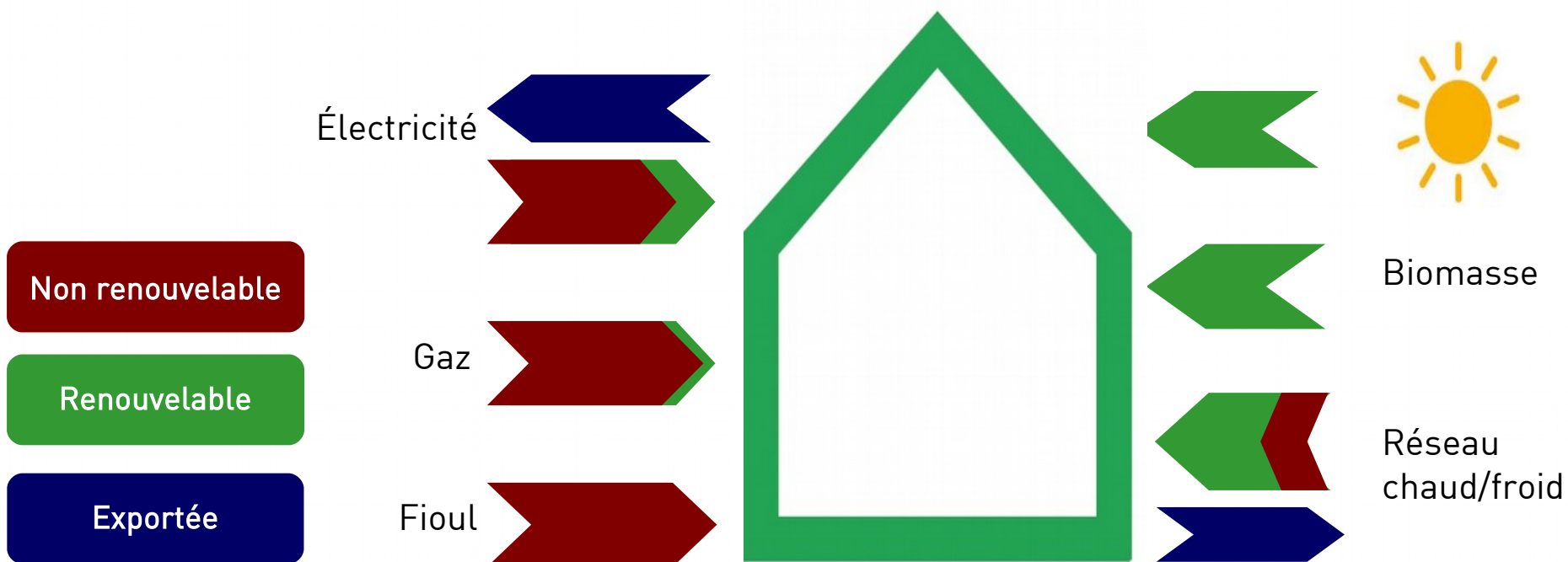
**Deux indicateurs particulièrement mobilisés**

- Indicateur « bilan BEPOS »
- Indicateur des émissions de gaz à effet de serre « Eges »



# Les principes méthodologiques

$$\text{Bilan}_{\text{BEPOS}} = \sum \text{Conso. d'énergie non renouvelable} - \sum \text{Exportation d'énergie renouvelable} \quad \text{kWh}_{\text{ep}}/\text{m}_{\text{SRT}}^2/\text{an}$$

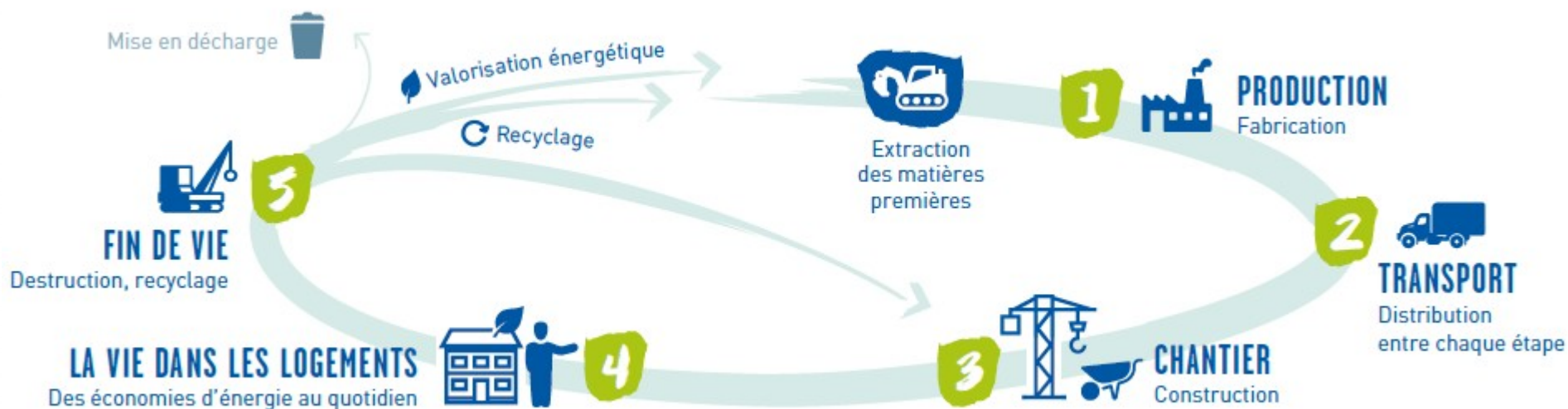


# Les principes méthodologiques

## Performance environnementale

### Objectif

- Réduction des impacts environnementaux du bâtiment, dont ceux émissiions de gaz à effet de serre, tout au long de son cycle de vie
- Capitaliser l'ensemble des impacts (CO<sub>2</sub>, eau, déchets, ...)



# Niveaux de performance

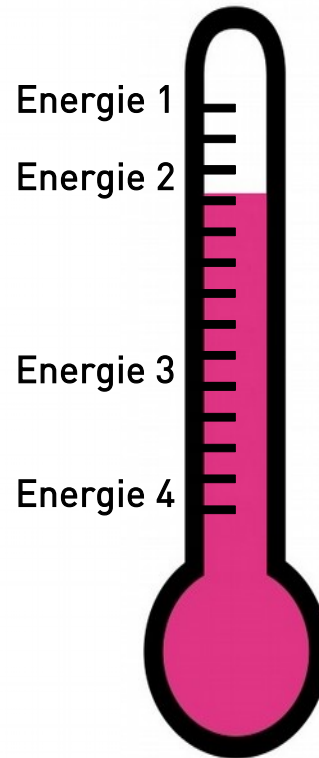
## Sobriété et efficacité

Réduire les besoins du bâtiment, limiter les consommations des systèmes

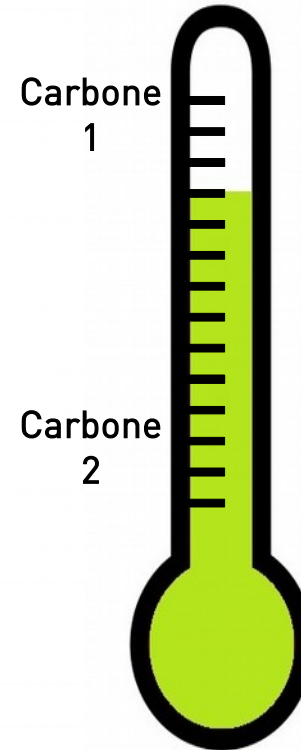
+ recours aux EnR

+ compensation des conso. non renouvelables

y compris mobilières par l'export d'électricité renouvelable



Bilan  
BEPOS



CO<sub>2</sub> du  
bâtiment

**Évaluation** de l'empreinte carbone et identification des leviers

+ **réduction** des émissions en travaillant à la fois sur les produits et sur les énergies consommées

# L'expérimentation

## Obtention du nouveau label

- le label peut être uniquement délivré par les 5 organismes de certification ayant passé une convention avec l'Etat



Pour les maisons individuelles



Pour les logements collectifs et maisons individuelles



Pour les bâtiments non résidentiels



Pour le logement collectif et individuel groupé, les résidences services et les établissements médico-sociaux



Pour les logements collectifs et maisons individuelles



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

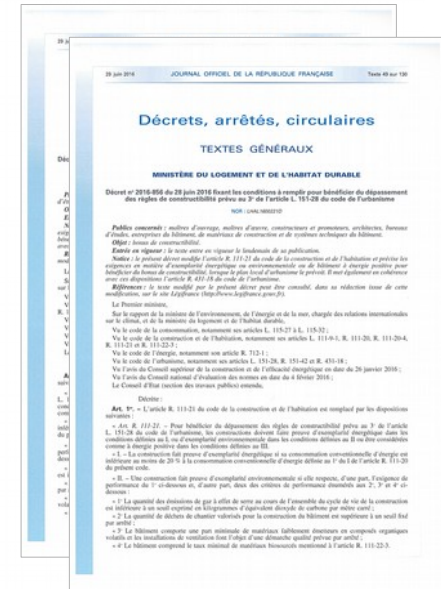
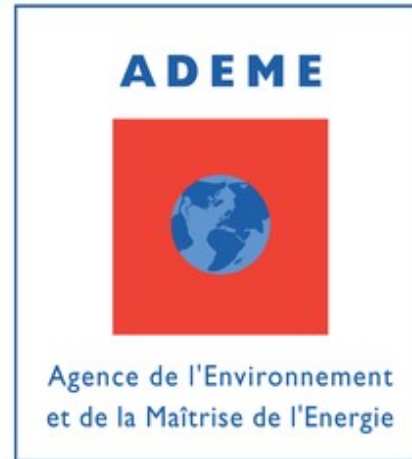
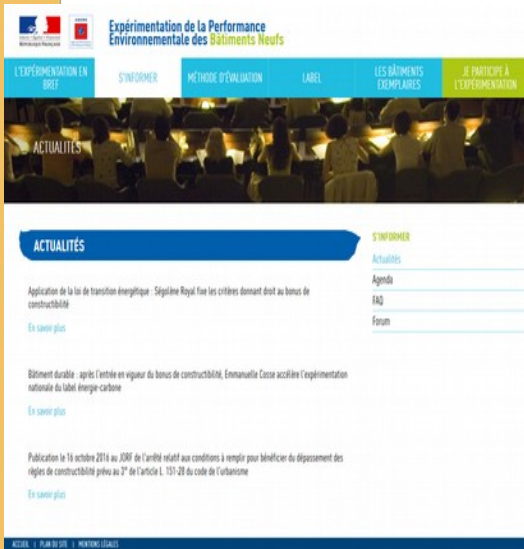


# L'expérimentation

The screenshot shows the website interface for 'Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone'. The main navigation bar includes: Accueil, L'EXPÉRIMENTATION EN BREF, S'INFORMER, MÉTHODE D'ÉVALUATION, NIVEAUX DE PERFORMANCE & LABEL, LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES, and JE PARTICIPE À L'EXPÉRIMENTATION. The main banner features a photograph of a modern building with solar panels and the text 'LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES'. Below the banner, a text block describes the experimental process: 'Démarche engagée dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'expérimentation de la performance environnementale des bâtiments ambitionne d'élaborer, avec les acteurs, les standards des bâtiments de demain, via :'. A bullet point states: 'La généralisation des bâtiments à énergie positive'. A diagram illustrates the energy flow: 'Diminuer l'apport en énergie fossile' (decreasing fossil energy input) and 'Augmenter l'apport en énergie renouvelable' (increasing renewable energy input) lead to a building with solar panels and a wind turbine, which then connects to a 'Réseau électrique' (electrical grid). The 'Les Dernières Actualités' section lists: 'Le colloque du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique se tiendra le Jeudi 17 novembre 2016', 'De la COP 21 à la COP 22', and 'Application de la loi de transition énergétique : Ségolène Royal fixe les critères donnant droit au bonus de constructibilité'. A link for 'Toutes les actualités >' is provided. A 'Foire aux questions' link is also visible.

[www.batiment-energiecarbone.fr](http://www.batiment-energiecarbone.fr)

# Quel accompagnement ? Quel appui ?



**Un site internet** pour s'informer, trouver des réponses, s'inscrire  
- Documents clés, événements, FAQ, forum  
<http://www.batiment-energiecarbone.fr>

**Trouver du soutien**  
- Dispositifs de soutien financier à la réalisation d'études ACV  
- Communautés ACV

**Obtenir un bonus** de constructibilité  
**Exemplarité** énergétique et environnementale

Retrouvez les différents événements régionaux organisés autour de cette démarche :  
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/experimentation-et-label-e-c-a16562.html>



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

## L' 'exemplarité des bâtiments publics

Les constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage Etat, établissements publics ou collectivités devront être chaque fois que possible à énergie positive et haute performance environnementale

Le décret précise les caractéristiques d'un **bâtiment à énergie positive et à haute performance environnementale** afin de disposer d'une cible de performance commune – L' arrêté précisera les niveaux de performance requis pour chaque critère (cf. expérimentation nouvelle réglementation environnementale)

Du point de vue de la **performance énergétique** : performance supérieure à la réglementation thermique actuelle en recourant de façon significative aux énergies renouvelables (utilisation et production), contribuant ainsi à l'émergence de territoires à énergie positive : Bilan BEPOS MAX = **Energie 3**



## L 'exemplarité des bâtiments publics (suite)

D'un point de vue **environnemental** : limitation de l'empreinte carbone, par une bonne gestion des déchets, le recours aux matériaux biosourcés, la qualité de l'air intérieur et la qualité de mise en œuvre des installations de ventilation

- **Niveau Carbone 1 et 2 de l'expérimentation**

- Respect de 2 des 3 critères suivants :

→ quantité de déchets valorisés pour la construction, hors déchets de terrassement, est supérieure , en masse à 50 % de la masse totale des déchets générés

→ produits et matériaux de construction, revêtements de mur ou de sol , peinture et vernis , sont étiquetés A+ au sens de l'arrêté du 19 avril 2011

Les installations de ventilation font l'objet, d'un diagnostic technique validé par le ministère chargé de la construction et publié sur son site internet

→ La construction comprend un taux minimal de matériaux biosourcés correspondant au « 1 ère niveau » du label « bâtiment bio-sourcé » au sens de l'arrêté du 19 décembre 2012.

**Bonus de constructibilité ouvert aux bâtiments satisfaisant aux critères  
Energie 3 - Carbone 2**





# **Reconduction du dispositif de soutien à l'investissement local en 2017 (article 141 de la LFI 2017)**

	<b>Enveloppe n°1 : grandes priorités d'investissement</b>		<b>Enveloppe n°2</b>
<b>Projets concernés</b>	Pacte métropolitains d'innovation	Investissement des communes et intercommunalités à fiscalité propre	Soutien aux projets portés par les PETR, EPCI à fiscalité propres, communes membres ayant signé un contrat de ruralité
<b>Montant régional Grand Est</b>	<b>13,1 M€</b> (Nancy : 5,8M€ et Strasbourg : 7,3M€)	<b>37 140 480 €</b>	<b>21 900 000 €</b>
<b>Bénéficiaires</b>	Métropoles créées avant le 1er janvier 2017 + Maîtres d'ouvrage des opérations inscrites dans les PMI	Toutes les communes, EPCI à fiscalité propre et métropoles	PETR, EPCI à fiscalité propre, communes membres du PETR ou d'un EPCI, porteur d'un contrat de ruralité
<b>Nature des projets éligibles</b>	Opérations destinées au développement des métropoles ayant signé un PMI (priorité aux opérations innovantes sans exclusion des projets ne relevant pas de l'innovation mais entrant dans la cohérence globale du PMI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation thermique</li> <li>- Transition énergétique</li> <li>- Développement des ENR</li> <li>- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics</li> <li>- Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité</li> <li>- Développement d'infrastructures en faveur du logement</li> <li>- Développement du numérique et de la téléphonie mobile</li> <li>- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants</li> </ul>	

# Modalités du fond de soutien

- Mobilisation de l'enveloppe au fil de l'eau (pas d'appel à projet)
- Projets à un degré de maturité suffisamment avancé (démarrage du chantier possible dans des délais raisonnables, démarches administratives bien avancées, plan de financement consolidé)
- Participation minimale du MOA : 30% s'il est chef de file de la compétence, 20 % sinon, du montant total des financements apportés par des personnes publiques
- Recherche d'autres financements mobilisables (financement de droit commun notamment)

**Programme CEE**  
**« Économie d'énergie dans les**  
**TEPCV »**  
**(arrêté ministériel du 24 février 2017)**



# Les principes du programme

- Pour les communes et EPCI des TEPCV ayant signé une convention/un avenant TEPCV à compter du 13/02/2017
- Soutien sous forme de CEE, de l'ordre de 2/3 des dépenses versées d'ici le 31 décembre 2018 pour :
  - financer des travaux d'économies d'énergie sur son patrimoine ;
  - verser des aides financières aux collectivités territoriales du TEPCV pour réaliser des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine ;
  - verser des aides financières à des bénéficiaires personnes physiques pour réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leur logement.
- Travaux à achever d'ici le 31 décembre 2018
- Plafond de CEE délivré dans le cadre de ce programme en fonction de la population du territoire
- Les actions doivent s'inscrire dans le projet porté par le TEPCV (attestation du TEPCV)

# Les actions éligibles au programme

- Opérations à choisir parmi une liste d'opérations standardisées
  - La rénovation de l'**éclairage public** extérieur ;
  - L'isolation ou le changement de chauffage pour les **bâtiments publics** : isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers, ou installation de fenêtres avec vitrage isolant ; installation d'une chaudière à haute performance énergétique, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, ou d'un chauffe-eau solaire ;
  - L'isolation ou le changement de chauffage pour les **logements individuels** : isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers ; installation d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique ou biomasse, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, d'un appareil indépendant de chauffage au bois ou d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées ;
  - le **raccordement** d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un **réseau de chaleur**.
- Le Ministère a réalisé un guide pratique et un site internet :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/cee-economies-denergie-dans-territoires-energie-positive-croissance-verte>

# Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités : démarche CUBE 2020, rencontres régionales de la commande publique sur l'innovation dans le bâtiment**
- **Veille réglementaire**

# Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités : démarche CUBE 2020, rencontres régionales de la commande publique sur l'innovation dans le bâtiment**
- **Veille réglementaire**

# Démarche Economies d'énergies CUBE 2020



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST



# Démarches Economies Energies

## CUBE 2020

### Le concours :

- Organisé par l'IFPEB, durée = 1 an, 2017 = 3<sup>e</sup> édition
- Compétition ludique nationale : diminuer les consommations
- 10 % d'économies d'énergie en moyenne (2<sup>e</sup> édition)

### Participation Grand Est : 7 bâtiments publics

- Bâtiment Charmilles (Troyes)
- Siège DDT 52 (Chaumont)
- Cité Tirlet (Châlons-en-Champagne)
- Îlot Anatole France (Châlons-en-Champagne)
- Siège DDT 08 (Charleville-Mézières)
- EPF, école d'ingénieur (Troyes)
- Université de Strasbourg

### Accompagnement :

Proposition du CEREMA pour aider l'équipe projet dans sa participation

***Vous avez encore un peu de temps pour vous lancer pour 2018***



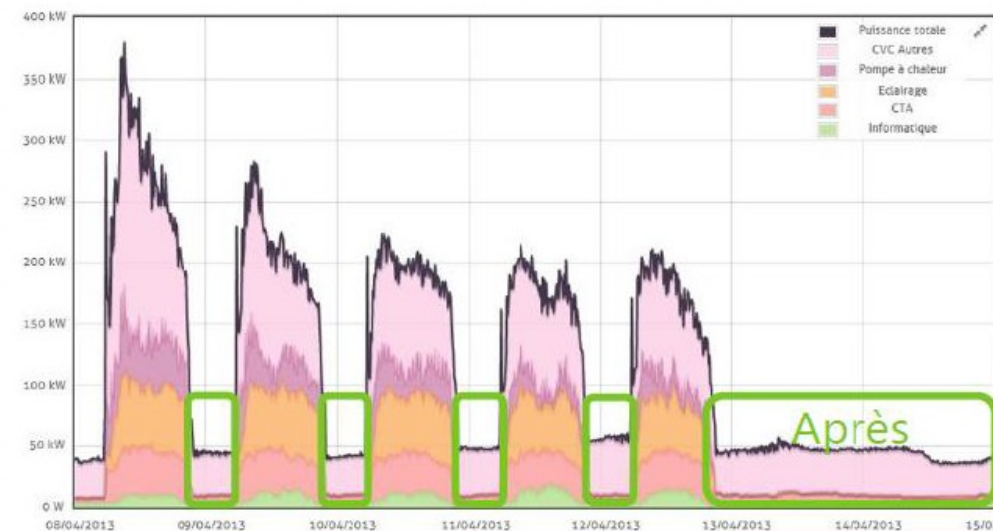
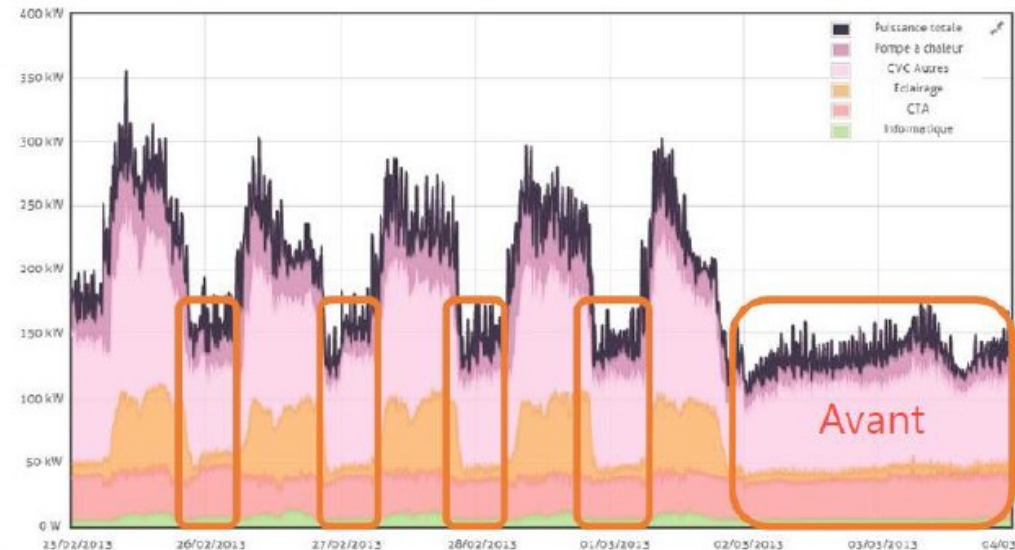
# Démarches Economies Energies

## Smart Impulse

Prestation pour la cité Tirlet (Châlons-en-Champagne) depuis mars

- Analyse des signaux électriques  
=> identification surconsommations par usage
- Suivi des consommations  
=> proposition actions faible investissement

Exemple sur un bâtiment en Normandie:  
avant/après fin mars  
=> modifications régulation horaire des équipements



**Équiper d'autres bâtiments publics?**

# Le Réseau Commande Publique Alsace

## Présentation des Rencontres Régionales de la Commande Publique – Innovation dans les bâtiments

Ophélie GARNIER – Alsace Commande Publique – Agence d'Attractivité  
de l'Alsace



# Le Réseau Commande Publique Alsace

- Objectif : Renforcer les capacités des entreprises sur la commande publique



**Chambre de Métiers d'Alsace**



# Les services du RCPA

- Informer



- Accompagner



- Former



- Financer





# Rencontres Régionales de la Commande Publique

30 juin 2017

Stade de la Meinau à Strasbourg

Les marchés publics du bâtiment

- Rencontrez vos fournisseurs dans un contexte différent de celui des marchés
- Découvrez de nouveaux fournisseurs potentiels
- Identifiez des solutions innovantes que vous pourriez solliciter pour vos futurs marchés
- Présentez aux entreprises vos futures consultations pour les motiver à s'intéresser à vos marchés
- Soumettez aux entreprises présentes des problématiques techniques pour lesquelles vous cherchez des solutions



# Merci de votre attention

Contact RCPA  
Ophélie GARNIER  
[o.garnier@alsace.com](mailto:o.garnier@alsace.com)  
03 89 29 81 66

# Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités : démarche CUBE 2020, rencontres régionales de la commande publique sur l'innovation dans le bâtiment**
- **Veille réglementaire**

# Veille Réglementaire

## Accessibilité

Pour les ERP non accessibles et hors du dispositif Ad'AP → Obligation de s'engager dans un Ad'AP au plus vite en justifiant le retard de dépôt

- Suivi Ad'AP :

- à 1 an après approbation

- à mi-durée



Pour les Ad'AP de plus de 3 ans

- à la fin de l'Ad'AP

- Pour les Ad'AP de patrimoine\* : obligation d'obtenir une autorisation de travaux, ou permis de construire (selon le cas), avant de débiter les travaux.

\* Ad'AP d'un ERP sur plus de 3 ans, ou Ad'AP comprenant plusieurs ERP

# Veille Réglementaire

## Divers

- Arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de **certification des compétences** des personnes physiques opérateurs de **repérages, d'évaluation périodique** de l'état de conservation des **matériaux et produits contenant de l'amiante**, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2016 définissant les critères de **certification des compétences** des personnes physiques réalisant l'**inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles** dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts, et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Circulaire n° 5913-SG du 27 février 2017 sur la **gouvernance de la politique immobilière** au niveau local



BYE BYE!



**Merci de votre attention  
et bon retour !**

